



TARN-ET-GARONNE  
AMÉNAGEMENT

Hôtel de Département  
100 Boulevard Hubert Gouze  
82000 MONTAUBAN

## COMITE SYNDICAL

### REUNION DU 2 MARS 2026

L'An deux mille vingt-six et le 2 du mois de mars (02.03.2026) à 16 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 23 février 2026, s'est assemblé en présentiel (Salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (via l'application BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

#### DELIBERATION N°03/2026-07

#### ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE M4 « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

<b>Nombre de membres en exercice : 21, soit 682 voix</b>	
<b>Nombre de membres présents : 13, soit 463 voix</b>	M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1 <sup>er</sup> Vice-Président), M. SALOMON Bernard (3 <sup>ème</sup> Vice-Président), Mme NEGRE Marie-Claude (4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente), M. BESIERS Jean-Philippe (délégué titulaire) en visio-conférence, M. CROS Emmanuel (délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (déléguée titulaire), M. PALACH Josian (délégué titulaire), Mme RIGAUD Marion (déléguée titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (délégué titulaire), M. TUYERES Stéphane (délégué titulaire) en visio-conférence, M. VIGOUROUX Claude (délégué titulaire)
<b>Nombre de membres représentés : 4, soit 129 voix</b>	Mme BOURDONCLE Catherine (2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente), a donné pouvoir à M. DELBREIL M. GARGUY Bernard (délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET M. QUATRE Christian (délégué titulaire), a donné pouvoir à M. JEANJEAN Mme PALMIE Agnès (déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. CROS
<b>Nombre de membres absents excusés : 4, soit 90 voix</b>	Mme DELBREIL Sophie (déléguée titulaire) M. LAMBOLEY Thierry (délégué titulaire) Mme PIZZINI Françoise (déléguée titulaire) M. WEILL Michel (délégué titulaire)
<b>Quorum : 342 voix</b>	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. Claude JEANJEAN.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

**Vu** le titre 3 de l'instruction comptable M4 faisant référence aux articles L2224-1 et L2224-2 du CGCT ;

**Vu** l'article L52212-19-4 du CGCT ;

**Vu** la délibération n°04/2016-08 du 14 avril 2016 relative à la création du budget annexe « Aménagement Numérique » suivant la norme comptable M4 ;

**Vu** la convention de DSP relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Tarn-et-Garonne, signée le 30 janvier 2019 ;

**Vu** les débats qui se sont tenus lors de la commission Administrative et Finances réunie le 13 février 2026 ;

**Vu** la délibération n°02/2026-02 du Comité syndical du 20 février 2026 actant le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026 ;

**Vu** le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026 ;

**VU** la note de présentation brève et synthétique annexée à la présente délibération et à la maquette budgétaire jointe, retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2026 du budget annexe M4 « Aménagement Numérique » ;

---

Le budget primitif est conforme aux orientations budgétaires données lors de la réunion du Comité syndical du 20 février 2026. Il permet d'organiser et de suivre l'ensemble des dépenses et des recettes inhérentes aux programmes d'aménagement numérique du syndicat. Ce budget est établi en euros hors taxe.

Pour l'exercice 2026, le budget primitif du budget annexe « Aménagement Numérique » s'élève à **37 244 088,67 euros** et se décompose de la façon suivante :

### **Section d'exploitation**

- **Dépenses d'exploitation**

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à **1 006 471,74 €**, réparties de la façon suivante :

Type de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Propositions nouvelles de vote en euros HT
Dépenses réelles	011	Charges à caractère général	125 700,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	200 000,00
	65	Autres charges de gestion courante	700,00
	66	Charges financières	93 387,02
	67	Charges exceptionnelles	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>419 787,02</b>

Dépenses d'ordre	042	Dotations aux amortiss	2 560,00
	023	Virement à la section d'investissement	584 124,72
<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>586 684,72</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION (proposition globale)</b>			<b>1 006 471,74</b>

- Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation s'élèvent à **1 006 471,74 €**, réparties de la façon suivante :

Type de recettes	Chapitres comptables	Intitulé	Propositions nouvelles de vote en euros HT
Recettes réelles	74	Subvention d'exploitation	15 000,00
	75	Autres produits de gestion courante	373 985,00
<b>Total des recettes réelles</b>			<b>388 985,00</b>
Recettes d'ordre	042	Dotations aux amortiss	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION (propositions nouvelles)</b>			<b>388 985,00</b>
Résultat d'exploitation reporté c/002			617 486,74
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION (proposition globale)</b>			<b>1 006 471,74</b>

## Section d'investissement

- Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont d'un montant de **36 237 616,93 euros** et se répartissent ainsi :

Type de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Propositions nouvelles de vote en euros HT
Dépenses réelles	13	Subventions d'inv reçues	0,00
	16	Emprunts et dettes assimilés	637 962,00
	20	Immobilisations incorporelles	2 786 667,59
	21	Immobilisations corporelles	10 000,00
	23	Immobilisations en cours	534 550,00
	27	Autres immob financières	3 148 100,00
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>7 117 279,59</b>
Dépenses d'ordre	040	Dotations aux amortiss	0,00
	041	Opérations patrimoniales	28 696 437,34
<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>28 696 437,34</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (propositions nouvelles)</b>			<b>35 813 716,93</b>
Restes à réaliser 2025 reportés dans le budget 2026			423 900,00
Déficit d'investissement reporté c/001			0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (proposition globale)</b>			<b>36 237 616,93</b>

- **Recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement s'élèvent à **36 237 616,93 euros** et se répartissent de la façon suivante :

Type de recettes	Chapitres comptables	Intitulé	Propositions nouvelles de vote en euros HT
Recettes réelles	13	Subventions d'investissement reçues	3 027 833,55
	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>			<b>3 027 833,55</b>
Recettes d'ordre	040	Dotations aux amortiss	2 560,00
	041	Opérations patrimoniales	28 696 437,34
	021	Virement de la section d'exploitation	584 124,72
<b>Total des recettes d'ordre</b>			<b>29 283 122,06</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (propositions nouvelles)</b>			<b>32 310 955,61</b>
Restes à réaliser 2025 reportés dans le budget 2026			1 044 692,51
Solde d'exécution positif reporté c/001			2 881 968,81
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (proposition globale)</b>			<b>36 237 616,93</b>

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe M4 « Aménagement Numérique », pour l'exercice 2026, figurant dans la maquette budgétaire ci-jointe ;
- **APPROUVE** le montant des participations à appeler auprès des membres du syndicat au titre de l'exercice 2026, telles que présentées en annexe de cette délibération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Préfecture

le 05 MARS 2026

Et de la publication le 13 MARS 2026

Fait à Montauban, le 3 mars 2026

Le Secrétaire de séance



Claude JEANJEAN

Le Président



Jean-Michel BAYLET



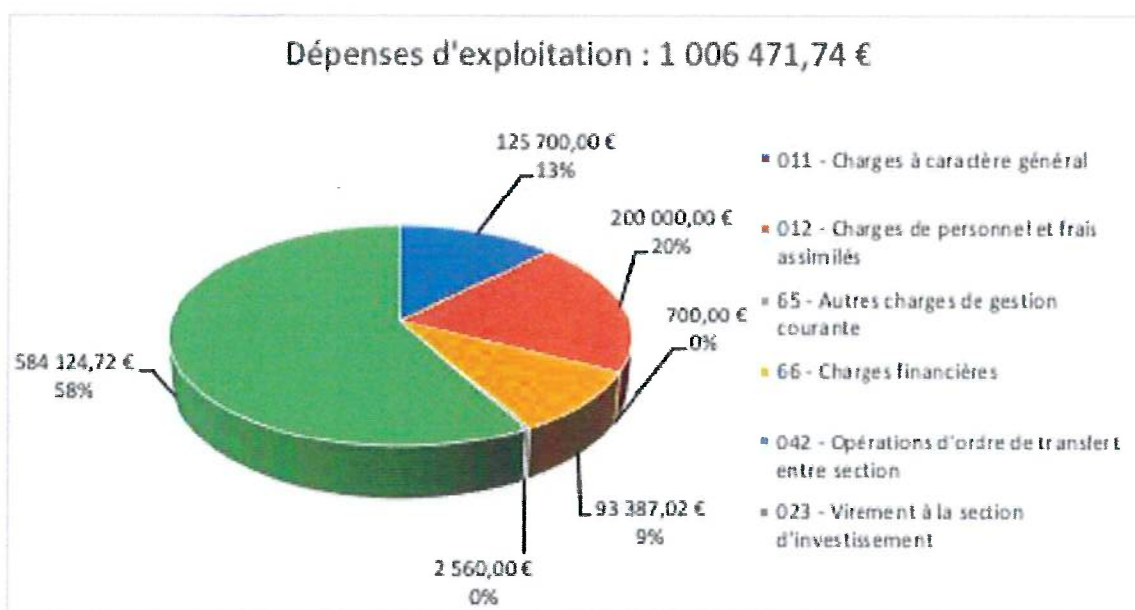
## Annexe à la délibération n° 03/2026-07

### Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif – Budget annexe M4 « Aménagement Numérique » – exercice 2026

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe) prévoit désormais d'annexer au budget primitif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité.

Le budget primitif 2026 du budget annexe « Aménagement Numérique » (établi en euros hors taxe) se présente comme suit :

### I. SECTION D'EXPLOITATION



**Les charges à caractère général (chap 011), d'un montant de 125 700 €, sont en baisse par rapport à l'année précédente, afin de prendre en charge :**

- des redevances
- des situations d'urgence concernant l'égavage (danger imminent, terrains sans maître...)
- des remboursements de frais de fonctionnement au budget principal en lien avec la DSP
- des frais d'honoraires pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage du syndicat dans le suivi de l'exécution de la DSP

Les dépenses de personnel (chap 012) correspondent à un montant de 200 000 € de « personnel affecté au budget annexe » et reversées au budget principal 2026. Ces dépenses sont également en baisse par rapport aux années précédentes, du fait de la fin de la période de construction du réseau, et participent à justifier le versement d'une redevance de contrôle par le délégataire au budget annexe du syndicat, en section d'exploitation.

Les autres charges de gestion courante (chap 65) sont destinées à la régularisation de centimes de TVA en fin d'année et à supporter des frais relatifs à la politique d'acquisition et d'installation d'équipements de réception internet par satellite (aide aux particuliers).

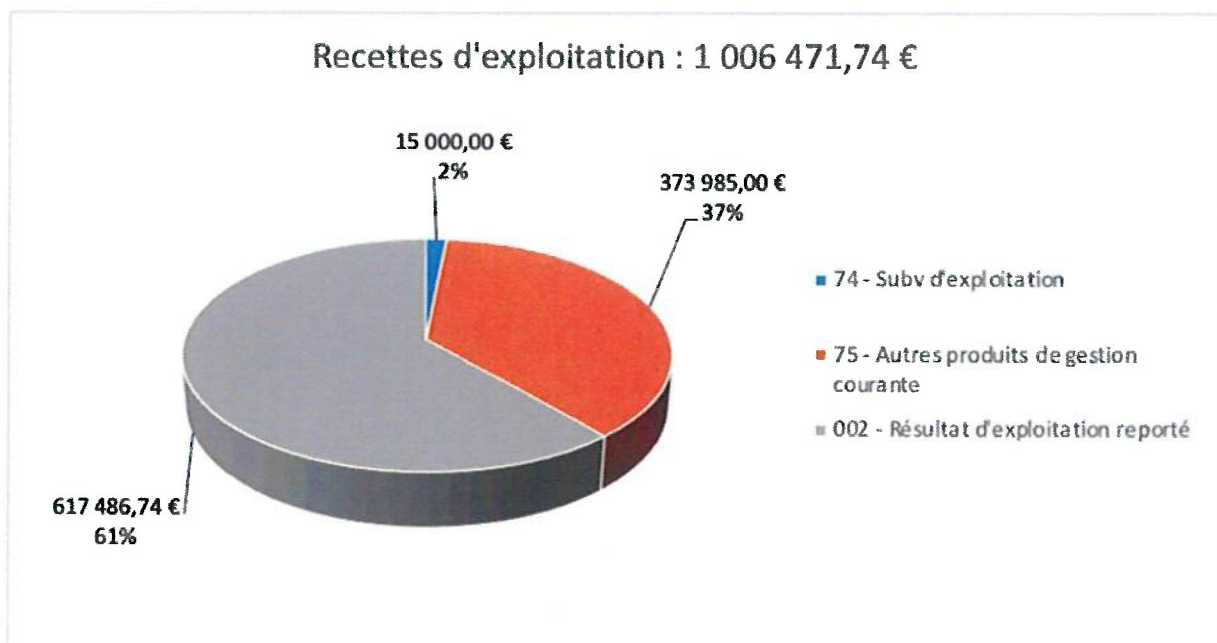
Les charges financières (chap 66), d'un montant de 93 387,02 € correspondent :

- au remboursement des intérêts d'emprunt
- aux ICNE

Les charges exceptionnelles (chap 67) et des dépenses imprévues (chap 022) ont été annulées, du fait de la révision de la nomenclature comptable M4.

Les dépenses d'ordre, d'un montant de 586 684,72 €, correspondent à :

- 2 560 € d'opérations d'ordre (chap 042) relatif à l'amortissement sur 5 ans de frais de publication liés à la DSP qui doivent être basculés en exploitation
- 584 124,72 € d'autofinancement (chap 023) afin de pouvoir équilibrer la section d'investissement.



Les subventions d'exploitation (chap 74) s'élèvent à 15 000 €. Elles proviennent du Conseil Départemental pour couvrir les situations d'urgence concernant l'élagage (danger imminent, terrains sans maître...).

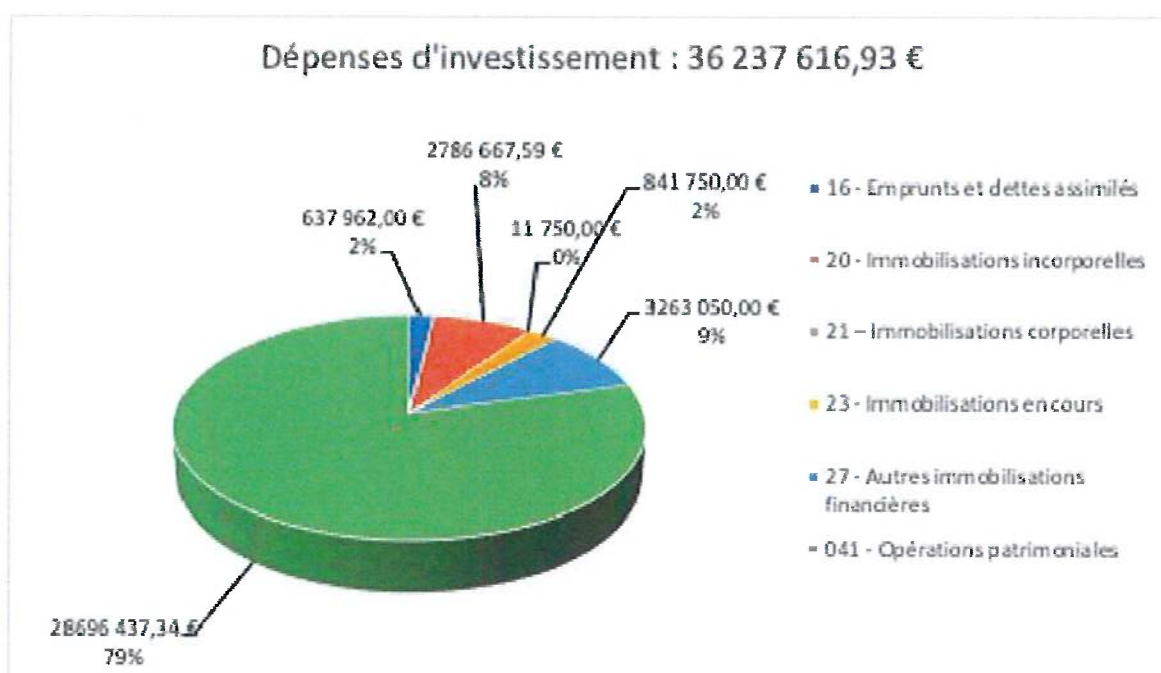
Les autres produits de gestion courante (chap 75), d'un montant de 373 985 €, correspondent :

- à la perception d'une redevance de contrôle versée par le délégataire dans le cadre de la DSP
- à la perception d'une redevance d'affermage versée par le délégataire à compter de la 5<sup>ème</sup> année après la signature du contrat de DSP

L'amortissement des subventions venant financer les biens liés à la Montée en Débit ou la DSP 100 % Fibre est désormais stoppé, ces dernières devant faire l'objet d'un enregistrement au compte non budgétaire 2491 (subventions de biens mis en concession ou en affermage).

Le résultat d'exploitation reporté (c/002) de l'exercice 2025, s'élève à 617 486,74 € (cf délibération sur l'affectation des résultats n° 03/2026-06).

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT



Les charges liées aux emprunts et dettes assimilés (chap 16) correspondent au remboursement du capital des trois emprunts contractés par le syndicat mixte.

Elles s'élèvent comme chaque année à 637 962 € et représentent 2 % des dépenses d'investissement.

**Les immobilisations incorporelles (chap 20)**, d'un montant de 2 786 667,59 €, intègrent des frais d'étude ou de publication, mais aussi des crédits provisionnés pour la réalisation d'études relatif à la création d'un nouveau réseau d'objets connectés (IoT).

Les dépenses liées aux **immobilisations corporelles (chap 21)**, d'un montant de 11 750 €, prévoient :

- 10 000 € de propositions nouvelles pour d'éventuels aménagements
- 1 750 € de RAR pour l'installation de regards sur la commune de Dieupentale

Les **immobilisations en cours (chap 23)**, d'un montant total de 841 750 € (534 550 € de propositions nouvelles + 307 200 € de RAR) est réparti de la façon suivante :

- 200 000 € pour de nouveaux marchés subséquents dans le cadre du nouvel accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- 334 550 € pour des dépenses liées à des mutualisations de travaux avec d'autres gestionnaires de réseaux (ENEDIS, SDE, syndicats des eaux...)
- 307 200 € de RAR pour solder les marchés subséquents passés avec les AMO

Avec la DSP en cours, le chapitre « **autres immobilisations financières** » (**chap 27**) représente désormais 9 % des dépenses d'investissement.

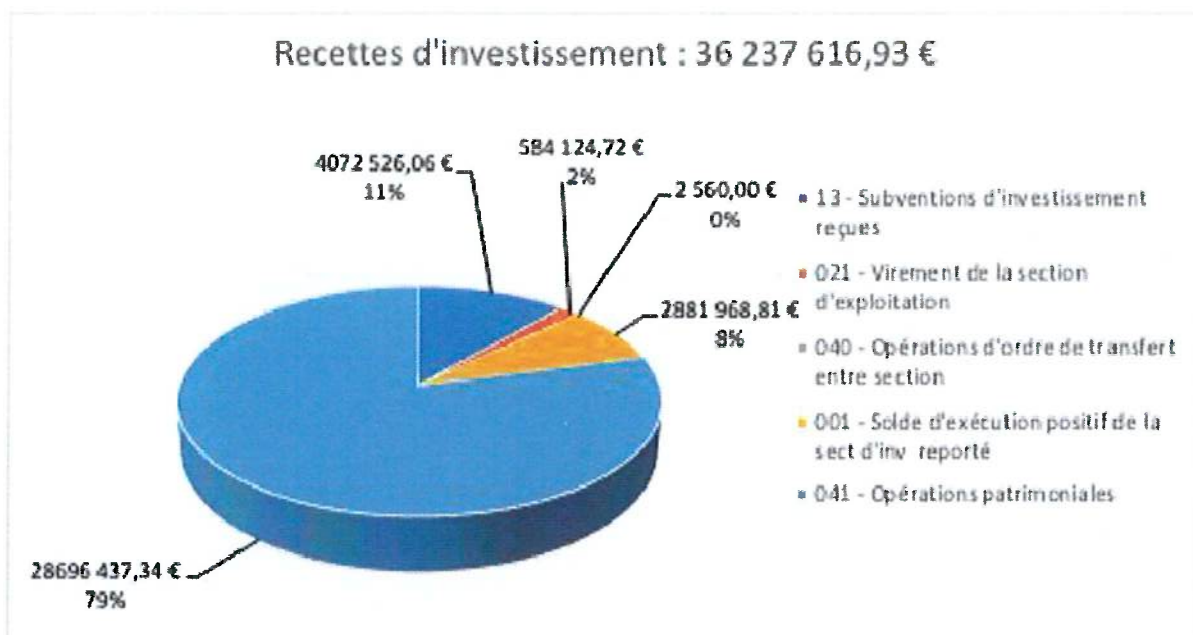
Destiné au remboursement de la subvention IPE (subvention d'investissement de 1<sup>er</sup> établissement) et de la subvention de raccordements au délégataire, ce chapitre est composé de :

- 3 148 100 € de participations publiques pour l'exercice 2026
- 114 950 € de RAR pour le paiement des participations publiques prévues en 2025

Enfin, sont inscrites en **opérations patrimoniales (chap 041)** la somme de 28 696 437,34 € correspondant :

- à la valeur des biens de retour de la DSP (exercice 2025) qui devront être réintégrés au compte non budgétaire 241.

Ce chapitre s'équilibre par le même compte en recettes d'investissement.



Pour l'exercice 2026, les subventions d'investissement reçues (chap 13), se décomposent ainsi :

- Subvention FSN de l'Etat pour le financement de la DSP estimées à 1 478 000 €
- Subvention régionale pour le financement de la DSP de 1 028 600 € + 1 028 600 € de RAR

***Une attention devra être portée concernant les subventions de la Région qui n'a pas honoré ses engagements concernant le versement de sa subvention en 2025.***

- Subvention d'équipement du Conseil Départemental 82 estimée à 179 322,35 €
- Subventions d'équipement des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) et des communes membres estimées au total à 74 271,20 €
- Subventions du Conseil Départemental et des EPCI membres ayant choisi d'adhérer à la Convention-Cadre pour la mutualisation des travaux de dissimulation des réseaux : 133 820 € + 133 820 € + 16 092,51 € de RAR

**Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040) sont en équilibre avec le chap 042 des dépenses d'exploitation pour un montant de 2 560 € au total.**

**Les opérations patrimoniales (chap 041) sont en équilibre avec le chap 041 en recettes d'investissement pour un montant de 28 696 437,34 €.**

Enfin, les recettes d'investissement s'appuient également cette année sur un **solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté**, de 2 881 968,81 € (*cf délibération sur l'affectation des résultats n° 03/2026-06*).

## AR Préfecture

### ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE M4 "AMENAGEMENT NUMERIQUE"

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20260302-0320260607-BF

Numéro d'acte : 0320260607

Date de décision : 02/03/2026

Nature : DOCUMENTS\_BUDGETAIRES\_ET\_FINANCIERS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / do  
délibérations correspondantes))

Fichier acte : BUDGET\_ANNEXE\_AMENAGEMENT\_NUMERIQUE\_2  
scellé.xml

---

Fichier(s) annexes(s) :  
feuille de signature BP 2026 M4.pdf  
03 2026 07 Delib BP du Budget annexe 2026 (2).pdf  
03 2026 07 note synthétique BP 2026 M4 (1).pdf  
03 2026 06 Affectation resultats 2025 M4 (1).pdf

---

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

---

Date d'envoi de l'acte : 05/03/2026 17:23:36

Date de réception de l'AR : **05/03/2026 17:24:26**